



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 10 juillet 2023

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum : 24

En exercice : 46

Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38

Date convocation : 04/07/2023

Pouvoirs de vote : 3

Date d'affichage : 04/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°81-2023 – Soutien aux associations
Subventions aux associations - Année 2023**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 27 JUL. 2023

Publication : 27 JUL. 2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIERU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise			X	Pouvoir à MELON Christophe		
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X			Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023		
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie			X	Pouvoir à BOE Jean-Marie		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne		X		Suppléée par GIBRAT Alain		
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X		Arrivée à 17h45 – délibération 72-2023	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain		X	Suppléé par RAFFAELLO Thierry	
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick				X
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>			42	3	1

A été nommée Secrétaire de séance : Mme BUGER

Délibération n°81-2023 – Soutien aux associations Subventions aux associations - Année 2023	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : Publication :</i>
--	---

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes au titre de ses compétences accorde chaque année une subvention exceptionnelle à des associations pour des projets d'animation du territoire ayant un intérêt communautaire. Les événements tels que le Garonna Show et le Defi47, de par leur ampleur départementale bénéficient d'une subvention.

L'Ecole de musique du Confluent, qui a des antennes sur les 4 secteurs du territoire intercommunal, et qui pratique une politique tarifaire permettant au plus grand nombre d'avoir accès à l'enseignement de la musique, bénéficie d'une subvention annuelle soumise à convention.

Le Cinéma du Confluent, qui est le seul cinéma du territoire, bénéficie également d'une subvention annuelle lui permettant de maintenir son activité et un accès à la culture en milieu rural pour tout public.

Les trois clubs sportifs qui ont par le passé mis en place des emplois jeunes et qui ont des charges de personnels et/ou de rémunération de prestataires supérieures à 15 000 €, bénéficient d'une subvention de fonctionnement de 4 600 €.

Les associations d'aide à domicile bénéficient également d'une aide au fonctionnement pour un montant total de 10 000 €.



Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 3.2 portant la faculté d'attribuer des subventions à des associations intervenant dans les domaines, sportif, culturel, économique et social pour soutenir des actions d'intérêt communautaire dans le cadre d'un règlement d'intervention adopté en Conseil Communautaire et son article 2-4-2 de l'annexe aux statuts qui définit l'intérêt communautaire au titre de l'action sociale ainsi qu'il suit : *Soutien financier aux associations d'aide à domicile en milieu rural, suivant un règlement d'intervention adopté par le Conseil Communautaire* »

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2023 présenté en conseil le 27 février 2023 et proposant :

- « De conserver les subventions aux associations pour les événements d'ampleur départementale : Défi 47, Garonna Show, Festival de l'Aquarelle et de supprimer les subventions aux associations qui sont sources aujourd'hui d'insatisfaction.

- De conserver l'aide aux associations d'aide à domicile en milieu rural qui est statutaire et qui représente une enveloppe de 10 000 euros
- De conserver les aides aux fonctionnements pour l'école de musique du Confluent (62 000 euros), le Cinéma d'Aiguillon (20 000 euros) et les clubs sportifs du Confluent Rugby, Foot et Basket (13 800 euros). »

Vu la délibération n°43-2023 concernant le vote du budget primitif 2023 pour le budget principal M57 de la Communauté de Communes,

Vu le crédit inscrit au budget primitif 2023 à la fonction 024, article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » à hauteur de 125 800.00 €,

Considérant la proposition de la commission Enfance-Jeunesse / Action Sociale du 08 mars 2023,

Oùï l'exposé de Monsieur José Armand, Vice-président en charge de l'Enfance – Jeunesse / Action Sociale,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

45 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Attribue un montant total de subventions de 121 800 € aux associations suivantes :

Fêtes et manifestations d'ampleur départementale		
DEFI47	Randonnée VTT et pédestre FFC	8 000 €
Garonna show	Concerts – édition 2023	8 000 €
Sous-Total		16 000 €

Soutien aux associations d'aide à domicile en milieu rural	
ADMR Aiguillon	2 500 €
ADMR Port-Ste-Marie	2 500 €
ADMR Prayssas	2 500 €
UNA Damazan	2 500 €
Sous-Total	10 000 €

Aides au fonctionnement	
Ecole de musique du Confluent - <i>Soumis à conventionnement</i>	62 000 €
Union Rugby Confluent	4 600 €
Basket Club Port-Ste-Marie St Laurent	4 600 €
Foot Club du Confluent	4 600 €
Cinéma d'Aiguillon	20 000 €
Sous-Total	95 800 €

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

